



Décision n° 2023/04
De la commission des titres d'ingénieur (CTI) relatif à
l'attribution du label EUR-ACE® à des formations de
l'École supérieure des communications de Tunis

Établissement / École

Nom :	École supérieure des communications de Tunis
Sigle :	SUP'COM
Type :	Public
Académie :	École étrangère
Site(s) de l'école :	El Ghazala, Tunisie

Données certifiées

Le détail des données décrivant l'École (conditions d'admissions, droits d'inscription, etc...) est consultable sur **la fiche des données certifiées par l'École** mise à jour annuellement sur le site de la CTI : <https://www.cti-commission.fr/accreditation>

Suivi des accréditations précédentes

Avis n°2017/09-04

Objet de la demande d'accréditation

Catégorie Label EUR-ACE (Renouvellement d'attribution du label EUR-ACE) :
Ingénieur diplômé de l'École supérieure des communications de Tunis en formation initiale sous statut d'étudiant.

- Vu le code de l'éducation et notamment les articles L642-1 et R642-09 ;
- Vu la demande présentée par l'École supérieure des communications de Tunis ;
- Vu le rapport établi par Marie-Madeleine LE MARC (membre de la CTI et rapporteure principale), Philippe GALLION (expert de la CTI et co-rapporteur), Francisco Javier ARCEGA SOLSONA (expert international auprès de la CTI), Lina MARCHE (experte élève ingénieur auprès de la CTI) présenté en assemblée plénière de la CTI le 19 avril 2023 ;

L'assemblée plénière a statué comme suit :

Décision favorable pour l'attribution du label européen pour les formations d'ingénieur EUR-ACE®, niveau master, au diplôme suivant :

Intitulé du diplôme	À compter de la rentrée universitaire	Jusqu'à la fin de l'année universitaire
Ingénieur diplômé de l'École supérieure des communications de Tunis	2023	2028-2029

La Commission décide de renouveler l'attribution du label EUR-ACE pour une durée maximale de 6 ans à compter de l'année civile 2023, jusqu'à la fin de l'année universitaire 2028-2029.

Cette décision s'accompagne des **recommandations** suivantes :

- Poursuivre la démarche qualité engagée de façon volontariste, rigoureuse et méthodique en s'attachant à mobiliser plus largement les parties prenantes pour notamment améliorer les taux de réponse aux différentes enquêtes menées dans ce cadre ;
- Dédier des ressources humaines adaptées au pilotage de l'assurance qualité dans la perspective d'une demande de certification ISO 21001 : 2018 ;
- Diversifier les recrutements, en maintenant le même niveau d'exigence, par des admissions sur titre en première et seconde années statutairement possibles, mais aujourd'hui très réduites, afin de compenser l'étiage des CPGE et d'augmenter sensiblement les flux.

Décision délibérée en séance plénière à Paris, le 19 avril 2023

Décision approuvée en séance plénière à Paris, le 16 mai 2023

La présidente
Elisabeth CRÉPON

